



## Un chèque pour l'égalité des chances

En introduisant le Chèque-Service Accueil, le gouvernement veut améliorer l'égalité des chances des enfants vivant au Luxembourg.

Il s'adresse à tous les enfants de moins de 13 ans ou n'ayant pas quitté l'enseignement fondamental et qui résident sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Le Chèque-Service Accueil est entré en vigueur le 1er mars 2009. Dans une première étape, il s'applique à l'accueil des enfants dans les maisons relais, foyers de jour, crèches, garderies et internats.

Le réseau des prestataires du Chèque-Service Accueil a été étendu le 15 septembre 2009 aux associations sportives et aux institutions d'enseignement musical.

## Comment est-ce que ça fonctionne ?



Les parents qui désirent bénéficier du Chèque-Service doivent y adhérer auprès de l'Administration communale de leur résidence (Information et pièces à emmener : numéro de matricule de l'enfant et justificatif des revenus des responsables de l'enfant). Une carte d'adhésion personnalisée leur est délivrée. L'adhésion est gratuite et est valable pour une durée de 12 mois.



La procédure pour l'inscription auprès d'une structure d'accueil reste inchangée: les parents s'adressent au service de leur choix et leurs enfants sont admis en fonction des places disponibles.

## Valeur du Chèque-Service :

Gratuité

0-3 heures par semaine

Tarif chèque-service max.

3 € / h

4-24 heures par semaine

Tarif socio-familial max.

7,50 € / h

25-60 heures par semaine